

Le 18 avril 1988

CFX-0474

PRÉSENCE PROVINCIALE À WASHINGTON

Le gouvernement canadien considère obligatoire que le Canada assure une présence active, diligente et homogène à Washington et auprès des organismes fédéraux américains. Dans ce contexte, il tient pour essentiel que le caractère d'unicité, dont il veut marquer sa présence à Washington, ne puisse être modifié de quelque manière que ce soit. Cependant il est sensible à l'importance que le gouvernement du Québec attache au suivi des dossiers qui revêtent un intérêt particulier pour lui et qui sont traités au niveau fédéral américain. À cet égard il met, entre autres, à la disposition du gouvernement du Québec les rapports pertinents qui lui sont transmis par l'Ambassade du Canada à Washington. De même vous vous rappellerez sans doute que nous vous annoncions, dans une lettre en date du 10 décembre dernier, que nous aurions à notre Ambassade à Washington, vers le milieu de l'année 88, un agent exclusivement chargé des intérêts provinciaux.

Le mandat du conseiller du Québec spécifie que le bureau normal et régulier de ce dernier est situé à la délégation générale du Québec à New York et qu'aucun bureau même temporaire ne sera établi ou utilisé à Washington dans l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

La résidence du conseiller est sise à New York et aucune résidence même temporaire ne sera établie à Washington.

Les visites que le conseiller pourrait vouloir effectuer à Washington ne seront qu'occasionnelles, de courte durée et d'une fréquence irrégulière.

Lors de ces visites, le conseiller devra respecter la politique établie (voir paragraphe 1) par le ministère des Affaires extérieures en ce qui concerne les rencontres, réunions ou discussions avec les représentants du gouvernement fédéral américain et les agences fédérales américaines, et en plus devra coordonner ces visites par l'intermédiaire de l'agent responsable des relations fédérales-provinciales à l'Ambassade à Washington et, selon le cas, être accompagné par un représentant de l'ambassade lors des rencontres ou réunions.